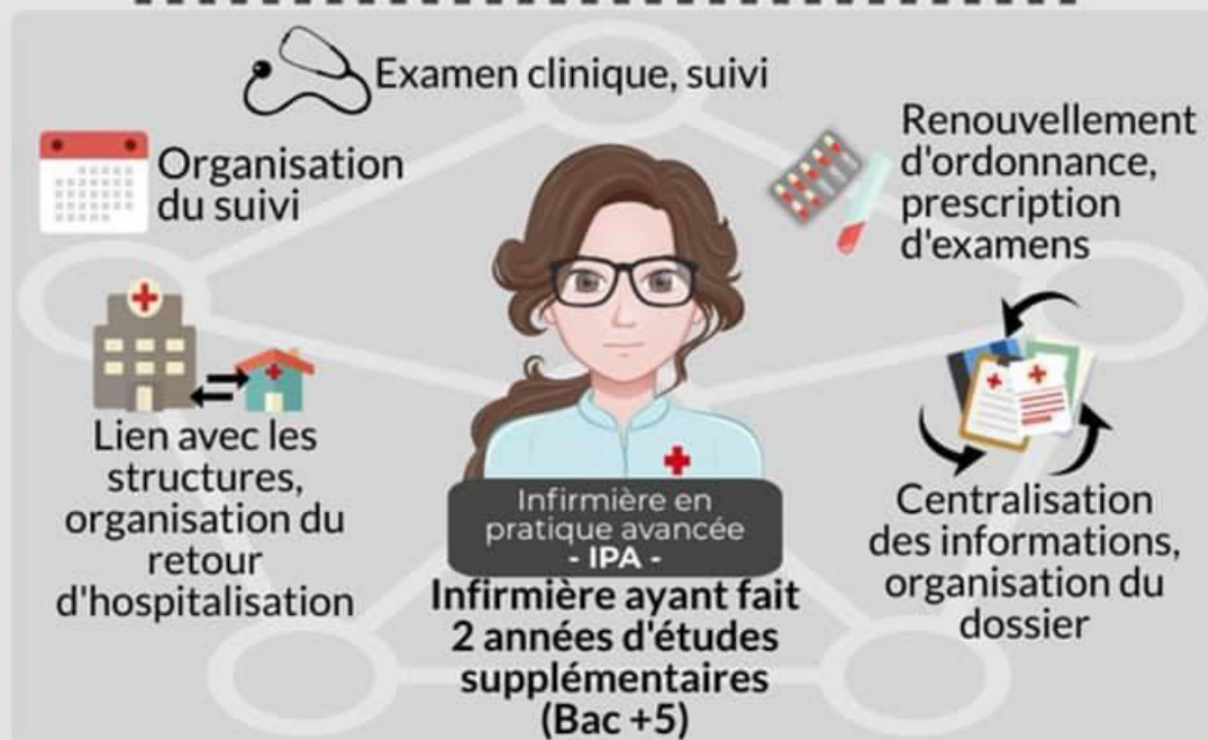


Une **infirmière en pratique avancée (IPA)** pour le **suivi de ma pathologie chronique**



Quels avantages pour moi ?

Avoir un interlocuteur privilégié et disponible en lien direct avec mon médecin



Plus de temps de consultation



Possibilité de visite à domicile



Pas d'avance des frais

Et mon médecin !

Il est en lien direct avec l'IPA

Je le vois dès que j'en ai besoin et au minimum une fois par an

Il dispose de tous les éléments de mon suivi par l'IPA, ainsi que de tous les éléments de mon dossier centralisés par l'IPA

C'est lui qui définit le projet de soins et qui supervise mon suivi

